



## Végétal et Environnement : le réseau DEPHY-Fermes légumes 31

# Navets de plein champ sous filet : quels impacts ?



Le contrôle des mouches et altises est capital dans la production de navets de plein champ (voix aussi de radis noirs). Le réseau DEPHY-Fermes légumes 31 travaille depuis plusieurs années sur la technique de production sous filet. Il est aujourd'hui possible de réaliser un premier bilan de l'impact de cette technique sur : l'IFT\* ; la pénibilité ; les coûts de production, la marge dégagée.

### Différentes stratégies (exemple pour du navet violet)

#### Produire sans filet ?

En 2017, pour lutter contre les mouches, il était possible de réaliser, suivant les périodes dérogatoires, cinq insecticides (1 au sol et 4 en traitement des parties aériennes). Comme il est impossible, sur notre région, de suivre les vols de mouches de chou ou des semis (confirmation labo nécessaire), le positionnement des insecticides, dont l'efficacité reste relative, est difficile. De fait, le filet reste le moyen le plus sûr de garantir le rendement et la qualité. Le coût des filets varie de 0,3 à 0,6 €/m<sup>2</sup> suivant leur maille, leur résistance ...

**Produire avec un filet qui ne protège pas totalement contre les altises**  
S'ils bloquent les mouches, les filets les moins chers n'ont qu'un effet répulsif contre les altises.

Leur utilisation va donc impliquer de surveiller les vols d'altises :

- au début du cycle de tous les semis ;
- lors du dernier vol d'autonome au cours duquel les pontes peuvent causer d'importants dégâts sur les récoltes de février / mars.

Suivant la situation, il pourra être nécessaire d'intervenir à l'aide d'un voire deux insecticides (appliqués par-dessus les filets). Ces derniers seront aussi nécessaires en cas d'attaque de pucerons (à surveiller aussi).

#### Produire avec un filet dont la maille bloque les altises

Il existe aujourd'hui des filets légers, résistants et dont la maille bloque le passage des altises ; ce sont les plus coûteux.

Hors problème de taupins, ces filets pourraient permettre de produire sans insecticides (les pucerons étant eux aussi, normalement, bloqués).

### Impact sur l'IFT chimique

La stratégie choisie va directement impacter l'IFT, le rendement et la qualité.

IFT chimique	Sans filet	Filet mouches	Filet altises
Herbicide	0 à 0,54	0 à 0,54	0 à 0,54
Molluscicide	0 à 1,0	0 à 1,0	0 à 1,0
Insecticide	3 (à 5)	0 à 2,0	0
Fongicide	0	0	0

### Impact sur la pénibilité

Pour limiter la pénibilité liée à la manipulation des filets, il est conseillé de mécaniser au maximum :

- les filets peuvent être enroulés sur un enrouleur d'irrigation ou en boule dans un pallox ;
- la largeur sera la plus grande possible pour limiter les bordures fixées au sol (elle sera limitée par la largeur des planches et de la rampe de traitement pour les interventions sur le filet) ;
- les filets peuvent être enterrés mécaniquement (à l'aide d'un buttoir) ou fixés à l'aide de sacs de lestage pour limiter l'enherbement des bords ;
- les adventices devront être gérées en amont de la pose pour ne retirer le filet qu'à la récolte.

Attention au stockage : les filets doivent être stockés à l'abri et impérativement protégés des rongeurs !

### Impact sur les coûts de production

Exemples pour du navet violet semé à 500.000 graines / ha (coûts de production moyens, même équipement, récolte et lavage mécanisés).

Remarque : tout est récolté et trié, l'écart des navets verséux se faisant au lavage.

Hors filet, les pertes varient suivant les postes de 30 à 100 %. On a appliqué 60% sur l'exemple.

Appro (€/ha)	Sans filet	Filet mouches	Filet altises
Engrais	431	431	431
Audit organique	800	800	800
Semences	1 200	960	960
Fongicide	0	0	0
Insecticide/Moll.	420	151	18
Herbicides	32	30	30
Filet (3 utilisations)		833	1 933
Irrigation	207	207	207
TOTAL	3 090	3 413	4 379

#### Sous filet :

- la fertilisation en cours de culture se fait en fertirrigation (ou aspersion) ;
- on estime perdre 20% de la surface - nous semée mais amendée - (longueur insuffisante des filets, intervalles entre filets, etc.) ;
- on désherbe les bordures pour alléger la tâche du retrait qui reste toujours la plus pénible.

(€/ha)	Sans filet	Filet mouches	Filet altises
Emballage	482	1 206	1 206
Méca./Irrigation	2 254	2 621	2 552
Main d'œuvre (mo) (€/ha)			
Prép. Sol	146	146	146
Semis	66	66	66
Fumure	53	53	53
Irrigation	206	206	206
Protection culture	93	73	53
Manip. Filet		1 005	1 005
Récolte	763	763	763
Lavage / Cdt	3 434	3 434	3 434
TOTAL	4 761	5 746	5 726

Charges de mécanisation : Coût des façons culturales 2016, APCA.

Coûts de main d'œuvre : Convention collective 31 (mo qualifiée = 13,25 €/h et mo non qualifiée = 11,55 €/h)

	Sans filet	Filet mouches	Filet altises
Prix vente (€/kg)	0,90	0,90	0,90
Rendement (t/ha)	7,5	18,7	18,7
C. Affaires (€/ha)	6 732	16 830	16 830
Marge brute (€/ha)	-3 856	3 845	2 966

De la marge, il faut encore déduire le temps de commercialisation et les charges de structure non comptabilisés.

Le recours au « filet altises » dégrade davantage la marge, or le circuit de gros, sur lequel la concurrence européenne est très présente, ne valorise pas la baisse des insecticides. Economiquement, ce filet présente un intérêt dans le cadre de la vente directe qui permet :

- une meilleure valorisation du produit (> 1,50 €/kg) ;
- une prise de risque plus élevée (petite surface) permettant de rechercher un IFT chimique égal à 0 ;
- l'acceptation d'un niveau qualitatif moindre (lié à PIFT = 0).

Contact : Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :  
Valérie GINOUX - Pôle Végétal et Environnement - Tél : 05 61 47 55 96  
valerie.ginoux@haute-garonne.chambagri.fr



© Photo CDA31 : culture sous filet

Rédité avec le concours financier de :

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuse attribués au financement du plan Ecophyto. »



## Agenda

### Collecte des plastiques agricoles usagés

La collecte des plastiques agricoles usagés, organisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et la Fédération des ACVA du Comminges aura lieu du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Plus d'informations : sur notre site internet.

### les 2 et 3 juin : Portes ouvertes du réseau Bienvenue à la ferme

Cette année 19 agriculteurs du département vous accueilleront dans leur exploitation pour vous faire découvrir et partager leur quotidien. Animations, repas, dégustations seront au programme.

Plus d'informations : découvrez le programme sur notre site internet.

## PAC 2018

Faire sa déclaration PAC 2018 avec un conseiller de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne : c'est avant tout être accompagné et conseillé par un expert !

Avec leurs compétences et leurs connaissances techniques et réglementaires, les conseillers de la Chambre d'agriculture sont à votre écoute. Ils sauront vous orienter dans vos démarches.

C'est aussi la certitude d'avoir un dossier sécurisé :

- Des surfaces mesurées précisément selon les règles d'admissibilité.
- Des documents réglementaires imprimés automatiquement.
- Un dossier sécurisé qui garantit vos aides et le respect de la réglementation.

### N'hésitez plus !

Téléphonez au secrétariat de la Chambre d'agriculture près de chez VOUS...

05 61 27 83 37  
(Antenne de Casampan)  
05 61 94 81 64  
(Antenne de St-Gaudens)

Installer un petit rucher  
sur son exploitation -  
L'essaimage

03 mai 2018 à Muret

Cette formation vous permettra de poursuivre la formation sur la découverte de l'apiculture en mettant l'accent sur les opérations d'essaimage.

F. REULET : 06 83 11 76 36  
frederique.reulet@haute-garonne-  
chambagri.fr

Créer et mettre en ligne  
son site internet

29 mai, 5 et 12 juin 2018 à  
Toulouse

Cette formation vous permettra de créer et mettre en ligne votre site internet.

M. BERGES : 06 85 07 40 17  
marianne.berges@haute-garonne-  
chambagri.fr

Hygiène et maîtrise  
sanitaire : actualisation

15 juin 2018 à Fronton

Cette formation vous permettra de mettre à jour votre plan de maîtrise sanitaire (PMS) et d'actualiser vos compétences sur les bonnes pratiques d'hygiène en atelier fromager.

F. REULET : 06 83 11 76 36  
frederique.reulet@haute-garonne-  
chambagri.fr

Pôle administration générale :  
Formation :

Thierry ASTRUC et  
Bénédictine DE SAINT-SERNIN  
Tél : 06 61 82 13 28  
Conditions générales de vente sur  
simple demande.

Les stages proposés sont adaptés à un public d'adulte. Nous privilégions l'alternance des outils pédagogiques, apports théoriques, exercices pratiques, visite d'exploitation, valorisation de l'expérience des participants. Nous essayons de répondre à l'ensemble de vos attentes sur travers d'une offre diversifiée.



Elevage :

# La géobiologie est la science qui sur les êtres vivants

La géobiologie est une véritable approche scientifique aujourd'hui de plus en plus enseignée. On ne naît pas géobiologue, on le devient.

Le géobiologue diagnostique et mesure les nuisances susceptibles de troubler la santé ou le bien-être de l'homme ou de l'animal, venant de l'environnement ou de l'habitation. Ces nuisances peuvent provenir des évolutions technologiques (champs électromagnétiques), des rayonnements telluriques (circulations d'eaux souterraines, failles géologiques...) ou d'ondes nocives diverses (champs de torsions, ondes de formes...). Il utilise des appareils de mesure sophistiqués, comme peuvent en utiliser les électriciens les plus informés et sensibilisés, en particulier pour la mesure des champs électriques et des champs magnétiques.

### Les nuisances électro-magnétiques

• Les ondes sont en progression, en particulier en raison des progrès technologiques (antennes téléphoniques, téléphones portables, wi-fi, tableaux électriques...) qui ont amélioré notre vie de tous les jours. Toutefois, elles peuvent avoir un impact négatif. N'oublions pas que l'essentiel des corps des « vivants » est composé d'eau, et donc l'électricité parcourt ceux-ci. Les champs électromagnétiques artificiels interfèrent négativement sur les cellules du corps.

• Ces ondes émettent des champs électromagnétiques mesurables grâce à des appareils électroniques : les champs-mètres. Certaines sources de champs électromagnétiques produisent des champs de torsion.

### Nous pouvons distinguer 3 types de mesures

• Le champ électrique en basses fréquences, qui dépend de la tension (voltage) et se mesure en volt par mètre (V/m).  
Fils électriques, lampes de chevet, appareils électro-ménagers, lignes haute tension, produisent aussi du champ électrique, qui peut être atténué par la mise à la terre et par l'éloignement. Attention au radio réveil posé sur la table de chevet, à proximité de votre cerveau, toute la nuit. Pour les animaux, attention à la clôture électrique branchée dans un bâtiment, aux fils électriques mal isolés...



Appareil de mesure  
des champs magnétiques

• Le champ électrique en hautes fréquences. Il se mesure en volt/mètre (V/m).

Il est produit par les antennes téléphoniques, les téléphones portables, les wi-fi, les bluetooth, les micro ondes, ...

Éteignez vos téléphones portables la nuit ou éloignez les de votre chambre, éteignez la wi-fi de vos box internet et de vos ordinateurs et installez plutôt un câble de connexion. Le débit sera plus rapide et plus sain. Tout ceci est également vrai pour vos animaux.



Volt mètres

### Facteurs aggravants :

Lorsqu'une antenne téléphonique, un transformateur EDF, un tableau ou une prise de terre électrique, une éolienne... se situent sur une zone de faille, cela peut entraîner des perturbations dangereuses pour la santé des humains ou des animaux se trouvant autour, même à plusieurs kilomètres.

Plusieurs facteurs jouent un rôle important :

- La géobiologie : failles, circulations d'eaux souterraines, nature des roches
- La forme des pylônes et leur implantation
- L'emplacement des mises à la terre
- La puissance des émetteurs et leurs fréquences.



Situation extrême !

### Géologie du lieu : Evitons les situations extrêmes

Il est important d'étudier plusieurs critères avant tout projet de construction d'un bâtiment d'élevage :

- L'emplacement;
- L'orientation;
- Les proportions;
- Les fondations (fouilles, ferrailage...);
- Les charpentes (en bois ou métalliques);
- La hênerie, la salle de traite et robots de traite sont des emplacements stratégiques
- Les clôtures électriques, terres électriques, tableaux électriques...;
- Les radeaux, abreuvoirs, DAC...

Lorsque les bâtiments sont déjà construits, on peut détecter les zones nuisibles pour en écarter les animaux, mais aussi les terres électriques, les terres de clôtures électriques, les transformateurs EDF, les tableaux électriques, et par conséquent apporter des mesures correctives... dont la première est la mise à la terre de la charpente métallique, en grattant la peinture et avec du vrai matériel de mise à la terre (cablette en cuivre etc...).

### Champs de torsions gauches de l'environnement :

Les animaux sont très sensibles aux champs de torsions gauches. L'environnement de l'élevage ne cesse de se remplir d'innovations technologiques (antennes téléphoniques, transformateurs EDF, moteurs de salle de traite, identificateurs, DAC, caméras, robots de traite...) qui peuvent produire ces champs de torsions. Leur rotation est inversée (gauche) et donc néfaste. Lorsque des nuisances sont détectées, il faut apposer des dispositifs pour les inverser et ainsi réduire considérablement leur nocivité. Si le problème est réglé, les animaux réagissent favorablement très rapidement.

### L'électricité et les courants vagabonds : Le GROS problème fréquent, facile à détecter et à corriger.

Un courant vagabond est un courant qui circule en dehors d'un câble électrique. Il faut tester avec un multimètre, en détection sensible, les différentes tubulures dans les stabulations, les salles de traite, les étables à veaux, les cases à truies, dans le béton, le sol. Dans la nature, les courants vagabonds naviguent à travers le sol et viennent amplifier la nuisance des perturbations naturelles. Ces courants suivront prioritairement les zones les plus conductrices (passages d'eau, failles, filons de minéraux...).

Les animaux sont 1 000 fois plus sensibles que l'homme aux courants électriques de bien plus faible intensité. Il est important de réduire tous courants électriques et vagabonds dans l'environnement de l'animal (tubulures de salle de traite, clôtures électriques, lignes haute tension, terre électrique).

Pensez à faire vérifier régulièrement la mise à la terre de vos cornadis, barrières, abreuvoirs, et chaque fois que vous faites modifier votre installation électrique... attention, un domino n'est pas un isolant.

### L'équi-potentialité :

Lorsque l'animal touche deux masses métalliques non reliées l'une à l'autre, il se produit un « effet pile ». Nous-mêmes connaissons ce phénomène, à forcer un animal sur 4 pattes et sans chaussures. Lors de ce contact, il déchargera les deux masses pour les mettre au même potentiel électrique. En faisant cela, l'animal reçoit une décharge électrique qui le stresse (bouses et nervosité en salle de traite, mammites, refus de passer d'un côté du quai, rétention de lait... écrasement de porcelets...). Il est important de bien vérifier la mise à la terre des sols (et du treillis métallique dans les bétons) ainsi que de toutes les structures métalliques.

# étudie les influences de l'environnement

## Champ magnétique :

L'exposition au champ magnétique fort se perçoit par les animaux instantanément (reniflement), et il peut être très nocif sur la durée.

Ce champ est émis par un courant électrique alternatif et par les appareils qui comportent des bobinages (moteurs, pulsateurs, décrochages, tableaux électriques, néons, ventilateurs, radiateurs, modules d'installation photovoltaïque, lignes à haute tension...).

Il traverse toutes les matières et ne peut être stoppé que par l'éloignement de la source ou une cage de Faraday.

## Champ électrique :

Il est produit par des fils électriques ou par la clôture électrique. Il est mesuré en Volts par mètre.

Il est accrété par les murs, les sols en béton et le métal relié à la terre.

## Champs électriques des hautes fréquences :

En élevage, nous pouvons détecter les champs électriques de hautes fréquences sur les identificateurs et les commandes radio. Il est conseillé d'utiliser des appareils où l'émission se coupe automatiquement quand ils ne fonctionnent plus. Attention aux portes de tri intelligentes...

## Courants induits: ampérage d'induction

Les bobinages placés en salle de traite créent des champs magnétiques puissants. Ces champs induisent, sur les tubulures métalliques disposées en boucles fermées, comme les lactoducs, un courant continu pouvant créer un stress chez l'animal et ce dès 2 milliampères. La mesure se fait avec une pince ampère-métrique de grande sensibilité (milliampère). Un seul moteur électrique toléré en salle de traite, celui de la pompe à lait. Tous les autres moteurs doivent être placés dans un local technique avec mise à la terre et éventuellement dans une cage de Faraday.

## Corrections possibles

- Soit un éloignement de la source (monter le pulsateur, les néons...).
- Soit ouvrir la boucle d'induction qui l'annule totalement (mais qui n'éliminera pas le champ magnétique) en utilisant un isolant de type téflon, ertalon... sur les boîtes des stalles de salle de traite. La ré-évaluation (ou modification) du champ de torsion réalisée par un géo-biologue peut apporter des résultats positifs.
- Utiliser des néons à ballast électronique en salle de traite ou des tubes à led.
- Forte limitation du champ magnétique, donc diminution de l'induction.
- Luminosité plus nette et suppression de l'effet stroboscopique (qui donne des maux de tête).
- Plus économique en énergie.

Mettre en dessous des néons une grille métallique reliée à la terre électrique pour supprimer le champ électrique. Penser à faire les connexions, le câblage terre et les vis inox sont souvent fournis...

Exemple de mesures après installation d'un robot de traite :

	E en V/m	M en nT	Remarques
Salle	4	3	1A 2m environ du robot
Salle, avant robot	11	5	Au carter avant
Robot, sans passe	0	8	A 20cm sous la passe
Robot, trayons	0	50 à 100	Lors traite et nettoyage
Robot, bassin	0,3	300 à 400	A côté pompe, derrière carter
Salle, arrière robot	4	160	Au carter arrière
Entrée du robot	2 à 3	30 à 60	

## ► Mesure des basses fréquences dans le bureau :

Correct : 26nT (M) et 0,8 V/m (E)

## ► Mesure des hautes fréquences dans le bureau :

Présence de la Livebox (2,4 GHz) : 440 V/ (au-delà de la norme > 61 V/m)

► Eau des abreuvoirs au niveau des passages : un peu trouble, précision du nettoyage et de la désinfection une fois par semaine.

## ► Comment bien placer une ligne électrique sur un lieu d'élevage

Il est primordial de bien positionner les lignes électriques et de les tester régulièrement :

- En zone géo-biologiquement neutre, non perturbée, non informée (sans eau souterraine, fuite, courants vagabonds...).
- A l'extérieur des bâtiments, et non sous ou dans un béton.
- Limiter le nombre de terres sur un site: l'idéal est de n'avoir qu'une seule terre centrale mais bien posée et vérifiée.
- Éviter l'effet sandwich avec une terre de neutre EDF ou une autre terre et la salle de traite.
- Éviter les zones trop humides ou trop facilement séchantes.
- Éviter les emplacements sur sol très peu profond : roche-mère trop proche. Dans ce cas, il faut ceinturer tout le bâtiment avec de la cablette pour augmenter les surfaces de contact.

Beaucoup de ces mesures peuvent être réalisées par un électricien compétent, sensible et formé.

Cependant, l'intervention d'un géobiologue peut être intéressante puisque en plus, il pourra déterminer les différents emplacements des réseaux techniques et apporter les conseils et les corrections éventuelles. Toutefois, il n'est pas le sorcier qui va régler tout d'un coup de baguette magique. Les phénomènes intervenant dans l'exploitation peuvent être fort complexes, et il faut faire de l'approche globale incluant alimentation, hygiène, abreuvement, etc... en associant tous les intervenants dans l'élevage.

Pôle Elevage - Régis PAYRASTRE - Tél : 05 61 10 43 20

## La Chronique juridique

### L'entraide agricole

L'entraide consiste à apporter une aide au voisin pour faire face aux difficultés de toutes sortes et, notamment, pour rendre plus rationnelles certaines tâches. Il s'agit d'un échange de services en travail et en moyens d'exploitations entre agriculteurs.

#### Définition

L'article L325-1 du code rural la définit comme « l'échange de services en travail et en moyens d'exploitation réalisés par les agriculteurs ». La personne qui rend le service est désignée le « prestataire » tandis que la personne qui le reçoit est le « bénéficiaire ». Les services échangés sont analysés par la jurisprudence comme ceux que les agriculteurs se rendent. Il importe peu qu'elle soit occasionnelle, temporaire ou régulière.

Le code rural vise deux types de services :

- le service en travail comme la participation aux labours, à une récolte ou à la traite des animaux,
- le service en moyens d'exploitation, notamment le prêt de matériels (moissonneuse batteuse, tracteur...)

La jurisprudence est souple puisqu'elle considère qu'un acte non spécifiquement agricole (par exemple le dépannage de

machine), ou une attitude passive (comme la garde d'une ferme par laquelle un animal peut s'échapper), sont des services d'entraide.

#### Caractéristiques

Elle se définit par trois caractères : la gratuité, la réciprocité et l'équivalence.

La gratuité de l'entraide exclut toute contrepartie pécuniaire ou en nature, il ne doit pas y avoir de rémunération.

Concernant la preuve de la réciprocité, l'entraide est caractérisée dès qu'un exploitant fournit à un autre un service qu'il est d'usage d'échanger entre agriculteurs et que le bénéficiaire ne peut normalement refuser de rendre. Il y a entraide dès le premier service rendu.

Enfin, l'équivalence consiste à trouver un équilibre dans les services rendus.

Attention, le risque de voir qualifier l'entraide en contrat de travail existe dès lors que l'un des agriculteurs peut être considéré comme le subordonné de l'autre et qu'en raison de la grande disproportion de leurs exploitations, les versements en nature et en argent dépassent de beaucoup les services rendus !

#### Traitement fiscal et social

Les services rendus dans le cadre de l'entraide ne font l'objet d'aucun assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée ni à la taxe professionnelle. Il n'y a ni prélèvement sur les salaires ni perception de cotisations sociales.

#### Responsabilité

Le prestataire reste responsable des accidents du travail qui surviendraient et des dommages qui seraient causés par ses préposés ou par les choses ou animaux dont il a la garde. En conséquence, le prestataire doit contracter une police d'assurance pour le risque lié à l'exécution des services rendus dans le cadre de l'entraide agricole.

La jurisprudence décide que le bénéficiaire n'a pas d'action contre le prestataire.

Pour conclure et afin d'apporter une plus grande sérénité juridique, il est vivement conseillé de formaliser les engagements réciproques dans le cadre d'une convention d'entraide.

## MAEC Système Polyculture Elevage.

### PAC 2018 : dernière année d'engagement !

La Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental se sont mobilisés en 2016 pour la mise en œuvre d'une MAEC destinée aux éleveurs de Haute-Garonne en zone de polyculture élevage. Le Conseil Départemental cofinance ce dispositif à hauteur de 250 000€ par an pendant 5 ans, avec une contrepartie du fonds européen FEADER de 750 000 € validé par la Région Occitanie. La Chambre d'agriculture a réalisé l'étude préalable et l'animation de cette mesure est assurée par la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental.

Les objectifs de cette mesure sont de promouvoir des pratiques vertueuses pour l'environnement, à savoir :

- Maintenir de l'élevage (minimum 10 UGB) sur des territoires de polyculture élevage,
- Accroître l'autonomie alimentaire,
- Mieux valoriser la production d'herbe,
- Accompagner un changement des pratiques agricoles vers l'agro-écologie : augmentation de la part d'herbe dans l'assolement, réduction de la part de maïs ensilage, utilisation réduite des intrants (concentrés, azote, traitements phytosanitaires)

En 2017, première année d'engagement, plus de 75 éleveurs ont souscrit cette MAEC SPE pour un montant moyen annuel d'aide de 7 950€.

La campagne PAC 2018 est la dernière année d'engagement possible dans cette mesure.

#### Conditions d'éligibilité

Pour souscrire la MAEC SPE, il faut justifier à l'engagement de la présence d'au moins 10 UGB herbivores et d'une part de surface en herbe inférieure à 70% de la SAU. En fonction de la part de grandes cultures dans la SAU, vous êtes en dominante céréales (>33% de cultures) ou en dominante élevage (<33% de cultures).

#### Engagements à respecter

En souscrivant cette MAEC, vous vous engagez sur 5 ans et des objectifs sont définis.

- s'ils sont atteints dès la 1<sup>ère</sup> année : vous êtes en «Maintien»
- sinon vous êtes en «Changement», et les objectifs doivent être atteints en année 3.

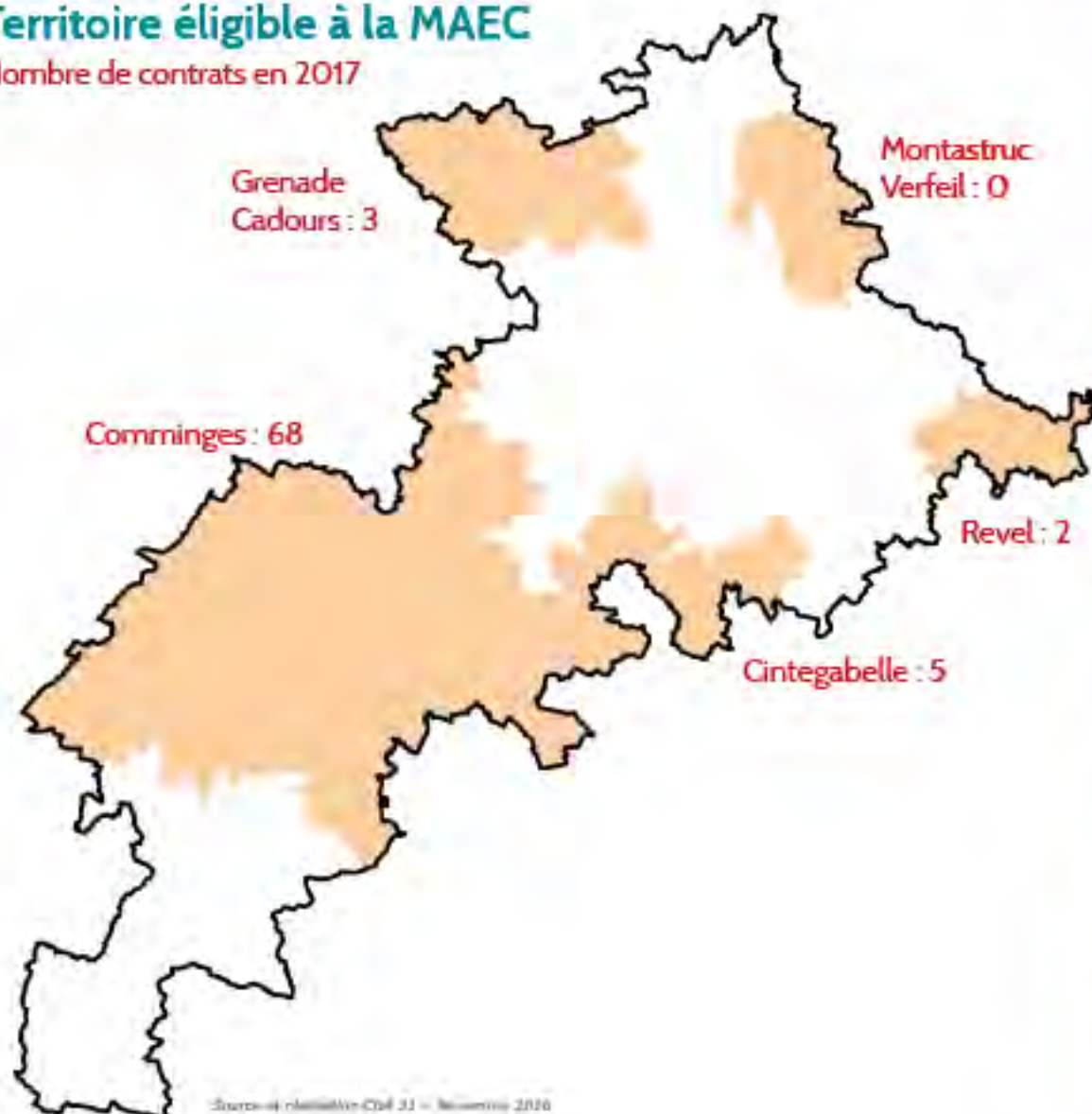
	SPE Dominante Céréales	SPE Dominante Elevage
Part d'herbe dans la SAU	< 70%	
Part de grandes cultures dans la SAU	> 33%	< 33%
Part minimale d'herbe dans la SAU	≥ 36%	≥ 60%
Part maximale de maïs ensilage dans la SFP	≤ 20%	
Prairies permanentes	Retournement interdit	
Achat de concentrés	Niveau maximal de 800kg/UGB bovine (ou 1000 kg/UGB ovine ou 1600kg/UGB caprine)	
Azote	Suivi d'un appui technique sur la gestion de l'azote	
Produits phytosanitaires	Réduction progressive de la fréquence des traitements	
Montant unitaire « Maintien »	32.52€ /ha SAU	72.68€ /ha SAU
Montant unitaire « Changement » (atteinte cahier des charges en année 3)	62.52€ /ha SAU	102.68€ /ha SAU
Montant plafond par exploitation et par an	7 600€ (avec transparence pour les GAEC)	

La MAEC est une mesure système ce qui signifie que tous les hectares de la SAU sont primés. En contrepartie, les engagements sont à respecter sur l'ensemble des surfaces.

Pôle Elevage - Aurélie BLACHON - Tél : 05 34 46 08 66

### Territoire éligible à la MAEC

Nombre de contrats en 2017



Si vous êtes intéressés par cette MAEC, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller agricole pour effectuer une simulation, et mesurer l'intérêt de cette mesure dans votre système. Avec quelques petites modifications d'assolement, cette mesure peut vous apporter un soutien financier non négligeable pendant 5 ans. Alors n'attendez plus, après le 15 mai, il sera trop tard !

